



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
20 avril 2016
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Dixième session

Comité d'organisation

Résumé analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 3 février 2016, à 10 heures

Président : M. Skoog (Suède)
puis : M. Kamau (Kenya)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa neuvième session

Élection du Bureau

Plan de travail de la Commission de consolidation de la paix

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-01470X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour (PCB/10/OC/1)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa neuvième session (PCB/9/OC/L.1)

2. **Le Président** rappelle que le projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa neuvième session (PCB/9/OC/L.1) a été provisoirement approuvé par le Comité d'organisation lors de consultations informelles, dans l'attente de sa traduction dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Il fait observer que le chapitre III du rapport définit le cadre du plan de travail de la Commission pour 2016 et que le rapport sera examiné par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

3. *Le projet de rapport est adopté.*

Élection du Bureau

4. Compte tenu des consultations préalables tenues entre les groupes régionaux et les membres du Comité d'organisation, le Président croit comprendre que le Comité est prêt à élire le nouveau Président de la Commission de consolidation de la paix.

5. *Le représentant du Kenya est élu Président par acclamation pour un mandat se terminant le 31 décembre 2016.*

6. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Europe occidentale et autre États a approuvé la candidature du représentant de la Suède au poste de vice-président de la Commission à sa dixième session. Il croit comprendre que le représentant de la Suède présidera, en sa qualité de Vice-Président de la Commission, la formation Libéria.

7. *Le représentant de la Suède est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat se terminant le 31 décembre 2016.*

8. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a approuvé la candidature du représentant de la République de Corée au poste de vice-président de la Commission à sa dixième session. Il croit comprendre que le représentant de la République de Corée dirigera, en sa qualité de Vice-

Président de la Commission, les débats du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience.

9. *Le représentant de la République de Corée est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat se terminant le 31 décembre 2016.*

10. *Le représentant de la Suisse a été réélu Président de la formation Burundi, le représentant du Maroc Président de la formation République Centrafricaine, le représentant du Luxembourg Président de la formation Guinée, le représentant du Canada Président de la formation Sierra Leone et le représentant du Brésil Président de la formation Guinée-Bissau.*

Déclaration du Président sortant

11. **Le Président** fait observer que, alors que la situation internationale évolue et que le mandat de l'Organisation de préserver la paix est mis à rude épreuve, la Commission a un rôle fondamental à jouer en promouvant les solutions globales et à long terme qui déboucheront sur une paix durable. Il est de plus en plus évident que si les interventions militaires ou de sécurité en réponse aux conflits répondent parfois à un objectif spécifique, elles ne pourront jamais instaurer une paix à long terme ; la paix ne peut être construite qu'en réglant les causes profondes des conflits, en investissant dans le développement socioéconomique et en renforçant les capacités nationales. La Suède continuera de militer inlassablement en faveur de ces thèmes car elle croit fermement que le maintien de la paix est au cœur de la mission de l'Organisation.

12. Sous la présidence de la Suède, qui a coïncidé avec la première phase de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, les objectifs étaient les suivants : le Comité d'organisation adopterait des méthodes de travail plus transparentes et stratégiques, notamment en définissant un programme plus flexible et en pratiquant une plus grande ouverture, il renforcerait ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, il mettrait en avant la nécessité de consolider la paix dans le contexte du relèvement après l'épidémie d'Ebola et il ferait avancer l'application des recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Ces objectifs ont été atteints. Plus particulièrement, des débats régionaux ont été organisés et consacrés à des pays et situations qui n'étaient pas inscrits au programme ordinaire de la

Commission, notamment le processus de paix en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les élections au Burkina Faso et le financement de la consolidation de la paix en Somalie. Pour attirer l'attention sur les besoins en matière de consolidation de la paix dans le cadre des activités de relèvement entreprises après l'épidémie d'Ebola, le Président s'est rendu en Afrique de l'Ouest et il a participé à la réunion de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sur la situation de l'épidémie d'Ebola. Il a également présidé une réunion informelle du Comité d'organisation sur les moyens de mieux tenir compte des points de vue de jeunes dans les activités de consolidation de la paix et il a convoqué un débat régional, auquel le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a été invité, sur les tendances de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et les menaces dans ce domaine pour définir les priorités dans la prévention des conflits. Finalement, lors de plusieurs réunions d'information du Conseil de sécurité, le Président n'a cessé de plaider en faveur d'activités renforcées pour consolider et maintenir la paix ainsi que de capacités renforcées pour prévenir le déclenchement et la reprise des conflits tout en soulignant la nécessité de remédier à leurs causes profondes. Le Président a affirmé avec force que la consolidation de la paix nécessitait un engagement soutenu et à long terme et il a instamment prié le Conseil de sécurité d'avoir recours plus souvent à la Commission à cet égard.

13. Le Président demande instamment au nouveau Président et à la Commission dans son ensemble de continuer à évoluer et d'adopter de nouvelles approches pendant la dixième session. La Commission est un organe doté d'une grande souplesse et ses membres se doivent de la rendre aussi efficace que possible en élaborant des méthodes de travail appropriées. Plus particulièrement, les approches régionales doivent être renforcées du fait que la consolidation de la paix au niveau national est influencée par l'évolution de la situation dans la région. La Commission doit faire fond sur les travaux des sessions précédentes et mettre à profit l'impulsion fournie par l'examen de la consolidation de la paix et l'examen des opérations de paix de l'Organisation pour renforcer et institutionnaliser sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment dans ses activités au niveau des pays. En particulier, elle doit forger des liens plus étroits avec les initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits menées par les communautés économiques

régionales de l'Union africaine. La Commission est également bien placée pour prendre en compte et incorporer les perspectives locales dans ses activités de consolidation de la paix.

14. Il est impératif que le système des Nations Unies renforce sa capacité de prévention des conflits. La Commission doit participer à ces activités et également tirer le meilleur parti de son mandat pour collaborer avec un grand nombre d'acteurs et mettre à profit leurs connaissances spécialisées. À cet égard, sa stratégie de prise en compte de l'impératif de parité dans sa collaboration avec les pays inscrits à son programme de travail lui permettra de systématiser son action dans les questions d'égalité des sexes et de mettre l'autonomisation des femmes au centre de ses activités. La Commission doit également mettre à profit les initiatives couronnées de succès dans le domaine de la jeunesse, de la paix et de la sécurité pour arguer en faveur de la participation de jeunes à une paix durable.

15. *M. Kamau (Kenya) prend la présidence.*

Déclaration du nouveau Président

16. **Le Président** estime, tout comme le Président sortant, que la participation de la jeunesse aux activités de consolidation de la paix est cruciale car les jeunes qui ont perdu espoir et qui ne trouvent plus de raison de faire partie du statu quo sont l'un des principaux facteurs de violence dans le monde. Il félicite le représentant de la Suède des activités importantes qu'il a menées en tant que Président en 2015 et se réjouit que ce dernier assume la vice-présidence en 2016. Étant donné la charge de travail et la nature des activités de la Commission, celle-ci doit peut-être envisager de nommer le Président pour un mandat de deux ans ; toutefois, si toutefois cela n'est pas possible, le Président d'une année donnée doit assumer le poste de Vice-Président l'année suivante pour assurer la continuité des travaux.

17. L'année 2016 sera cruciale pour la Commission. L'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies sera conclu sous peu, ce qui permettra à la Commission d'affermir sa raison d'être dans un monde de plus en plus interdépendant, caractérisé par des problèmes et protéiformes et sans précédent qui doivent être traités collectivement. Les questions importantes qui sont évoquées dans le programme de travail décrit dans le rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session feront partie intégrante

de ses activités en 2016. Le Président a également défini d'autres priorités qui guideront les activités de la Commission, telles qu'elles sont décrites dans la lettre d'intention qu'il a envoyée le 21 janvier 2016 aux membres du Comité d'organisation. En premier lieu, il faut de toute urgence examiner et mettre en œuvre les conclusions de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, de l'examen mené par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et de l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. À cet égard, la Commission doit examiner ses méthodes de travail et son règlement intérieur pour renforcer son efficacité. En deuxième lieu, il faudra traduire en termes opérationnels les liens entre les travaux de la Commission et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif 16 sur la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, l'accès de tous à la justice et la mise en place d'institutions efficaces et responsables. Le Président veillera à ce que la Commission ne perde pas de vue le fait que la paix est, non pas une activité abstraite ou indépendante, mais au contraire un élément qui fait partie intégrante des mesures politiques, sociales, économiques et environnementales.

18. La Commission doit également s'attacher à renforcer son rôle d'intermédiaire grâce à une collaboration coordonnée et soutenue avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pour renforcer l'efficacité de leur action collective de consolidation de la paix dans le monde. Des ressources financières plus prévisibles et mieux assurées pour la consolidation de la paix sont également nécessaires ; à cet égard, la Commission renforcera sa capacité de mobiliser des ressources en recherchant activement des sources de financement pour ses activités et en accordant une priorité élevée à ses relations avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Le Président demande aux États Membres d'accroître leurs contributions au Fonds pour la consolidation de la paix; toutefois la Commission doit également reconnaître que ce sont ses succès qui lui permettront d'accroître les ressources et le concours qui seront apportés à ses activités.

19. Étant donné que la consolidation de la paix englobe également la prévention des conflits, la

Commission doit établir un dialogue avec le Secrétaire général et les principaux organismes et organisations des Nations Unies œuvrant dans les domaines de la prévention des conflits et de la gouvernance pour mobiliser des ressources et forger des partenariats. Elle doit également s'attacher à trouver, dans les mandats des missions de consolidation de la paix existantes et des missions politiques spéciales, les possibilités d'incorporer et de renforcer les activités de consolidation de la paix et les initiatives liées de gouvernance et de défense des droits de l'homme pour réduire les menaces de conflit.

20. Pour être plus efficace, la Commission doit renforcer ses activités au niveau des pays, notamment en allant au-delà des formations de pays actuelles. Elle doit trouver la volonté politique et les ressources financières indispensables au règlement de nombreuses situations dans le monde, qui appellent sa collaboration. À cette fin, elle doit coopérer étroitement avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine et la Ligue des États arabes, pour déterminer et systématiser les divers domaines de consolidation de la paix et leur affecter un rang de priorité approprié. Elle doit également continuer de collaborer avec les organisations de la société civile et d'autres acteurs non étatiques, le cas échéant, en particulier dans la promotion de sociétés ouvertes, la gouvernance et la promotion des droits de l'homme.

21. Pour renforcer son rayonnement, la Commission doit mieux faire connaître ses activités, non seulement en s'acquittant de ses mandats, mais également en menant une stratégie de communication plus efficace pour faire connaître ses initiatives de consolidation de la paix aux donateurs, à ses partenaires au sein de l'Organisation et en dehors de celle-ci ainsi qu'aux pays et aux communautés locales qui figurent à son programme de travail en vue de promouvoir la maîtrise locale et un climat de confiance réciproque.

22. Lors du débat régional sur les tendances de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et les menaces dans ce domaine, qui s'est tenue le 18 janvier 2016, les participants ont relevé plusieurs problèmes que la Commission doit régler au cours de la première moitié de 2016. Avec l'appui des États Membres, le Président envisage donc de convoquer trois réunions visant à élaborer des recommandations sur la dimension sous-régionale de la consolidation de la

paix, le relèvement économique après l'épidémie d'Ebola et les jeunes, la paix et la sécurité respectivement. Le Président portera alors ces débats au niveau des pays, en réunissant les parties prenantes intéressées de la région et en apportant son concours à la mobilisation de l'appui politique et des ressources. À un niveau plus général, le Président envisage également d'organiser des débats similaires sur d'autres sujets importants pour la consolidation de la paix, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le renforcement des institutions et la question de l'égalité des sexes, et de reproduire les débats en Afrique de l'Ouest dans les activités que mène la Commission dans d'autres régions, aux niveaux régional et national. Pour mettre en œuvre ce programme ambitieux, le Président devra pouvoir compter sur la coopération de tous les membres de la Commission.

23. La Commission doit aller au-delà d'une vision purement mécanique et des problèmes administratifs de la gestion de ses activités pour fournir des orientations concernant la paix et l'action en faveur de la paix. Des dizaines de millions de personnes littéralement, des femmes et des enfants pour la plupart, attendent de la Commission qu'elle atteigne ses objectifs; elle ne peut se permettre de les décevoir.

Plan de travail de la Commission de consolidation de la paix

24. **Le Président** rappelle que, conformément au paragraphe 64 du projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session (PCB/9/OC/L.1), celle-ci doit examiner les aspects de ses méthodes de travail pouvant être améliorés afin de clarifier ses objectifs et d'améliorer la prévisibilité de son calendrier et de ses travaux. Le projet de rapport définit des activités spécifiques à cet égard pour le Comité d'organisation et les formations pays. Les membres de la Commission ont reçu le projet de plan de travail pour le Comité d'organisation et les activités que le Président envisage de mener pour mettre en œuvre les initiatives stipulées dans le programme de travail. Le Président considère que le Comité approuve provisoirement le projet de plan de travail.

25. *Il en est ainsi décidé.*

26. **Le Président**, décrivant plusieurs priorités à examiner par la Commission, dit qu'au Burkina Faso, la Commission doit promouvoir la consolidation des

acquis démocratiques et relever les principaux problèmes qui sont à l'origine du soulèvement populaire, notamment la participation socioéconomique des jeunes ainsi que la menace de radicalisation des jeunes et le terrorisme. Le Président invite la Commission à nouer un dialogue avec le Gouvernement burkinabé. Au Burundi, la Commission doit faire participer les parties prenantes à un dialogue axé sur le long terme pour régler la crise politique en cours et mettre un terme à la violence. Elle doit également faire participer le Gouvernement et ses principaux partenaires financiers et de développement à un dialogue pour examiner les risques économiques de la crise actuelle et parvenir à la reprise d'une coopération intégrale au développement. En République centrafricaine, la Commission doit encourager la coopération au niveau régional pendant la période suivant la transition, promouvoir la cohérence et soutenir les nouvelles autorités en consolidant les politiques visant à renforcer les capacités de l'État. En Guinée, la Commission doit consolider les acquis démocratiques au lendemain des élections présidentielles et continuer à appuyer le programme de réconciliation nationale. En Guinée-Bissau, la Commission doit réunir les acteurs régionaux, les partenaires financiers et les autres parties prenantes intéressées pour appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre du programme de développement « Terra Ranka ». Au Libéria, la Commission doit continuer à coopérer avec les principaux partenaires pour assurer une transition réussie lors du retrait de la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL); en Sierra Leone, la Commission doit promouvoir les principales priorités de consolidation de la paix telles que le dialogue national, le processus d'examen constitutionnel, les prochaines élections, la gouvernance, la réforme du secteur public et l'emploi et l'autonomisation des jeunes, conformément au programme de priorités nationales. Enfin, à l'issue de la réunion informelle tenue en novembre 2015 sur le financement de la consolidation de la paix en Somalie, la Commission doit organiser des débats avec les partenaires intéressés pour examiner les moyens d'appliquer à d'autres pays l'approche de financement cohérente qui a été adoptée.

27. **M. Fernandez-Taranco** (Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) fait observer que, sous la présidence de la délégation suédoise, la Commission a mis en œuvre un grand nombre de méthodes de travail souples et convoqué

plusieurs réunions importantes, montrant ainsi qu'une Commission dotée d'une plus grande souplesse est en mesure de régler efficacement de nombreuses questions, tant transversales que spécifiques à des pays. Le Sous-Secrétaire général rend également hommage au rôle de la Suède dans l'élaboration d'initiatives importantes telles que la stratégie de prise en compte systématique de l'impératif d'égalité des sexes, et il se félicite de la décision de la Commission d'élire deux Vice-Présidents conformément à son règlement intérieur, du fait que sa direction en sera renforcée.

28. Le Kenya assume la présidence à un moment crucial, alors que l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies entre dans sa phase finale et que de grands espoirs reposent sur une Commission plus efficace. Il est crucial que les membres de la Commission participent pleinement au processus d'examen et aux négociations liées et qu'ils en mettent en œuvre les recommandations une fois que les discussions seront conclues. La lettre d'intention du Président met également en lumière des priorités importantes, notamment la nécessité d'assurer un financement plus prévisible et d'accroître les contributions au Fonds pour la consolidation de la paix, qui est généralement considéré par les États Membres, l'Organisation et ses principaux partenaires comme un outil d'investissement dans le maintien de la paix, caractérisé par sa rapidité, sa capacité de catalyse, sa souplesse, la légèreté de ses procédures et son acceptation des risques. Le Fonds est un outil crucial qui apporte une cohérence plus grande au système des Nations Unies ; cependant il faut lui fournir des ressources et le renforcer pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions.

29. Le Sous-Secrétaire général a bon espoir que sous la direction du Kenya, la Commission constituera un dispositif unique qui réunira les acteurs compétents et élaborera des recommandations. À cet égard, il est impératif que la Commission noue des contacts et collabore avec tous les acteurs tant au sein des Nations Unies qu'en dehors de celles-ci, notamment la société civile.

30. Les questions figurant dans le programme de travail de la Commission, notamment la nécessité d'assurer le suivi de l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, l'importance accordée à l'intégration des perspectives régionales et de la question de l'égalité des sexes ainsi

qu'à l'amélioration des fonctions consultatives de la Commission auprès du Conseil de sécurité, sont toutes extrêmement importantes. La Commission doit également faire fond sur les progrès accomplis en 2015 dans l'amélioration des méthodes de travail. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix demeure déterminé à apporter un soutien continu à la Commission, notamment en appuyant les cadres supérieurs et la participation concrète des organismes compétents du système des Nations Unies. Le Bureau accueille avec satisfaction le plan de travail provisoire qui facilitera la participation active des États Membres dans l'appui apporté aux objectifs de la Commission tout au long de 2016.

31. **Le Président** prendra connaissance avec intérêt des opinions des membres de la Commission sur le plan de travail, et en particulier l'orientation des travaux de la Commission.

32. **M. Skoog** (Suède), Vice-Président, dit que la délégation suédoise souscrit entièrement au programme de travail de la Commission. Elle appuie également le programme ambitieux présenté dans la déclaration du nouveau Président et elle se félicite en particulier de l'importance accordée aux résultats, à l'impact et à la valeur ajoutée de la Commission plutôt qu'aux processus.

33. **M. Oh Joon** (République de Corée), Vice-Président, assure qu'en sa qualité de Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, il fera fond sur les activités qui ont été menées sous la présidence de la délégation japonaise pour institutionnaliser la fonction du groupe de travail en vue de renforcer les activités de consolidation de la paix de l'Organisation.

34. L'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix permet à la Commission de consolidation de la paix de mieux s'intégrer au système des Nations Unies. De même le Programme de développement durable à l'horizon 2030 confié à la Commission un mandat important, celui de promouvoir des sociétés pacifiques et sans exclusive en coopération avec des acteurs au sein du système et en dehors de celui-ci.

35. **M. Skoog** (Suède), Vice-Président, prenant la parole en sa qualité de Président de la formation Libéria, dit qu'une mission technique couronnée de succès a été récemment menée au Libéria en vue de préparer la révision de la déclaration sur des engagements réciproques. Le Gouvernement a apporté

sa collaboration à la mission et un premier projet de la nouvelle déclaration, qui fait fond sur les échanges de vues avec de nombreuses parties prenantes à Monrovia, sera bientôt communiqué aux membres de la formation Libéria, avec un calendrier de travail ambitieux fondé sur la nouvelle déclaration. La Commission intensifie ses activités au Libéria et aura un rôle de plus en plus important à jouer en 2016 et en 2017 du fait que le pays se prépare au retrait de la MINUL et aux prochaines élections.

36. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) estime que la Commission a un rôle important à jouer, en tant qu'intermédiaire entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, dans la mise en œuvre du Programme 2030, notamment de l'objectif 16, dans les pays où elle mène des activités, étant entendu que cet objectif s'applique aux pays développés comme aux pays en développement. Des efforts doivent être déployés pour assurer une diversité plus grande dans les nominations à la présidence des formations pays, peut-être par un système de roulement.

37. Prenant la parole en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau, M. de Aguiar Patriota précise qu'à plusieurs reprises, les autorités de la Guinée-Bissau ont explicitement reconnu le rôle stabilisateur de la Commission dans leur pays. L'impasse politique actuelle en Guinée-Bissau n'a pas causé la reprise du conflit grâce, en partie, à la retenue dont les militaires ont fait preuve et au rôle efficace du système judiciaire. En raison de ces facteurs, la situation est plus encourageante aujourd'hui que les années précédentes bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour ramener le pays à la stabilité précédant la crise de gouvernance de juin 2015. À cette fin, la formation Guinée-Bissau coopérera étroitement avec tous les partenaires, notamment les acteurs régionaux comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, pour promouvoir un appui international et la maîtrise nationale des stratégies de consolidation de la paix, en particulier dans le domaine économique, par la mise en œuvre du programme de développement Terra Ranka.

38. En 2016, le Président de la formation Guinée-Bissau convoquera des réunions de cette formation avec le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et en consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général en Guinée-Bissau, le cas échéant. Par ailleurs, il continuera de se rendre en

Guinée-Bissau, en coordination avec les partenaires internationaux, notamment ceux qui collaborent étroitement avec le pays, comme le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne. Enfin, le Président de la formation Guinée-Bissau envisage de participer à une réunion des dirigeants africains, peut-être en plus d'une réunion du Groupe de *contact* international pour la Guinée-Bissau, pour élargir la portée du dialogue et de la coopération entre la CEDEAO et le Gouvernement bissau-guinéen. Il coopérera étroitement avec l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo, qui vient d'être nommé envoyé spécial en Guinée-Bissau à cet égard.

39. Les futures activités de consolidation de la paix en Guinée-Bissau doivent porter essentiellement sur la promotion de la réforme du secteur de la sécurité, un dialogue national sans exclusive au niveau politique et le rôle de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes, au processus de consolidation de la paix. Par ailleurs, le Président de la formation Guinée-Bissau envisage avec plaisir la perspective de collaborer avec les membres de la Commission qui siègent au Conseil de sécurité pour renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission, en particulier en ce qui concerne les formations pays.

40. **M. Salimi** (Maroc) dit que le plan de travail de la Commission assurera une transparence et une prévisibilité plus grandes de ses activités et reflète un équilibre satisfaisant entre la nécessité de mettre à profit les réussites de la Commission et celle d'identifier de nouveaux domaines d'action.

41. Prenant la parole en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine, M. Salimi annonce qu'en 2016, la formation République centrafricaine continuera d'axer ses activités sur la mise en place d'un environnement favorable au développement économique, à la réconciliation nationale et à la stabilité dans le pays. Plus particulièrement, en coopération avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Conseil de sécurité, la formation République centrafricaine assurera une participation régionale continue pendant la période suivant la transition, en collaboration avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en

République centrafricaine (BINUCA), participera à la définition des priorités qui permettront de renforcer la consolidation de la paix et fournira une assistance continue aux autorités après la transition en promouvant des politiques visant à renforcer les capacités de l'État, notamment par la mise en œuvre d'un projet de pacte politique, appuiera les activités du groupe de référence sur l'état de droit en République centrafricaine pour assurer la mise en place d'un tribunal pénal spécial et assurera un financement soutenu et prévisible des activités de consolidation de la paix en renforçant la cohérence et la coordination entre les partenaires.

42. Entre février et mai 2016, la formation République centrafricaine organisera plusieurs manifestations, notamment une réunion d'experts sur le projet de pacte politique, en collaboration avec des groupes de réflexion consacrés essentiellement à la République centrafricaine, une réunion informelle d'experts du groupe de référence sur l'état de droit en République centrafricaine et une réunion sur le projet de pacte au niveau des ambassadeurs. Par ailleurs, avant l'entrée en fonction des autorités après la transition, le Président de la formation République centrafricaine se rendra à Bangui pour s'entretenir avec les autorités sortantes, le nouveau Président et le Premier Ministre et d'autres personnalités politiques importantes en République centrafricaine pour leur faire part de l'appui de la communauté internationale, notamment en vue de négocier un pacte politique qui servira de cadre stratégique pour la collaboration future de l'Organisation avec ce pays. Le Président de la formation République centrafricaine s'entretiendra également avec les représentants régionaux de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) à Libreville pour examiner le rôle des acteurs régionaux pendant la phase suivant la transition. La formation République centrafricaine tiendra également une réunion informelle au niveau des ambassadeurs avec le Département des opérations de maintien de la paix et la MINUSCA, et une déclaration de la formation République centrafricaine sera présentée au Conseil de sécurité. Enfin, en collaboration avec le Président de la Commission, la formation République centrafricaine organisera une réunion informelle du Comité d'organisation sur la dimension régionale de ses travaux, avec la participation de représentants de la

CEEAC et du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et chef du BRENUAC.

43. **M. Bonser** (Canada) fait l'éloge des méthodes de travail souple adoptées par le Président sortant et des efforts qu'il a déployés pour régler les principales questions géographiques et thématiques, en particulier dans le contexte de la réunion informelle du Comité d'organisation sur les jeunes et la consolidation de la paix. Il accueille également avec satisfaction la priorité accordée par le Président sortant au renforcement des liens entre les activités des formations pays et celles du Comité d'organisation, l'importance qu'il a donnée à l'approche régionale de la consolidation de la paix, qui s'est révélée particulièrement efficace dans les interventions face à l'épidémie d'Ébola, et son élaboration de la stratégie de prise en compte systématique de l'impératif d'égalité des sexes de la Commission qui doit être poursuivie en 2016. En outre, la délégation canadienne appuie la proposition faite par le nouveau Président de rendre opérationnels les liens entre la Commission et le Programme 2030, compte tenu de l'applicabilité universelle du Programme, et de renforcer la coopération entre la Commission et ses partenaires dans le domaine de la consolidation de la paix.

44. Au début de 2016, le nouveau représentant permanent du Canada se rendra, en sa qualité de Président de la formation Sierra Leone, dans ce pays avec une mission d'experts. Les activités futures de la formation Sierra Leone seront guidées par les besoins et les lacunes identifiées par le Gouvernement sierra-léonais en ce qui concerne le programme de priorités nationales et seront axées sur le respect de la diversité, du pluralisme et de la priorité accordée aux besoins des groupes vulnérables. La formation Sierra Leone fera porter essentiellement ses activités sur la promotion de l'autonomisation des jeunes, notamment l'autonomisation économique, l'émancipation des femmes, des dialogues nationaux sans exclusive et les réformes nécessaires pour les rendre opérationnels, priorité cruciale au cours de la période précédant les prochaines élections en Sierra Leone.

45. **M. Flies** (Luxembourg) dit que le Luxembourg, en sa qualité de Président de la formation Guinée, attend avec intérêt l'examen des domaines prioritaires identifiés par le nouveau Président et présentera sous peu un programme de travail décrivant les priorités spécifiques de la formation Guinée pour 2016.

46. **M. Lauber** (Suisse), prenant la parole en sa qualité de Président de la formation Burundi, accueille avec satisfaction l'approche fondée sur les résultats du nouveau Président en ce qui concerne les activités de la Commission au niveau des pays. La formation Burundi accorde non seulement une grande attention à la promotion du dialogue politique et à la situation économique au Burundi, elle continuera également d'aborder les problèmes concernant la sécurité, la violence et la situation des droits de l'homme sur le terrain.

47. La formation Burundi tiendra en février 2016 une réunion qui sera suivie d'une visite à Bujumbura et d'autres capitales de la région pour examiner les dimensions régionales et sous-régionales de ses activités. D'autres domaines d'action seront déterminés en fonction de l'évolution de la situation dans le pays.

48. **Le Président** annonce que, conformément à sa volonté de renforcer les liens institutionnels et concrets entre le Comité d'organisation et les activités de la Commission au niveau des pays, la Commission se réunira de nouveau dans le courant de 2016 pour évaluer les progrès accomplis et les problèmes nécessitant une action collective dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment au niveau des formations pays.

49. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) note avec satisfaction les innovations apportées aux méthodes de travail de la Commission au cours de sa neuvième session, comme en témoignent ses délibérations sur la Somalie et le Burkina Faso et le plan de travail structuré du Comité d'organisation. Le rapport de la Commission (PCB/9/OC/L.1) permettra de guider les activités qu'elle mènera pour apporter une assistance aux pays qui sont confrontés à des transitions politiques.

50. Le représentant de la Malaisie passe brièvement en revue les conclusions tirées du dialogue informel et de l'évaluation périodique organisée en 2015 par la Malaisie en sa qualité de coordonnateur de l'évaluation périodique de la fonction consultative de la Commission en ce qui concerne les modalités d'interaction avec le Conseil de sécurité. Les participants ont reconnu la nécessité d'une coopération plus grande avec le Conseil de sécurité dans la définition des priorités de consolidation de la paix lors de l'élaboration des mandats des missions et des phases de retrait. Ils ont également suggéré que la

Commission attire sans délai l'attention du Conseil sur d'éventuelles reprises des conflits, étant donné la nature à long terme de la consolidation de la paix, et qu'elle facilite la prévention des conflits en portant à l'attention du Conseil les priorités concernant la consolidation de la paix et en proposant un programme d'activités de désescalade, qui associe toutes les parties. Il a été également suggéré que la Commission pourrait compléter l'action du Conseil dans les questions qui ne figurent pas à son ordre du jour.

51. En ce qui concerne les activités de la Commission au niveau des pays, les participants ont souligné l'efficacité des interventions rapides et la coopération avec les organisations régionales et d'autres parties prenantes dans la promotion du règlement des conflits en Guinée-Bissau. Ils ont également accueilli avec intérêt les contributions utiles apportées aux délibérations du Conseil sur le Burundi par le dialogue sans exclusive promu par la Commission, tout en notant que celle-ci pourrait déployer davantage d'efforts pour faire mieux connaître la résolution 2248 (2015) du Conseil de sécurité, pour promouvoir un dialogue national ouvert à tous et souligner l'importance du développement socioéconomique au Burundi. En ce qui concerne le Libéria, les participants ont noté la collaboration de la Commission avec le Gouvernement libérien et les fonctionnaires des Nations Unies sur le terrain lors de la phase cruciale du retrait de la MINUL et ils ont souligné la nécessité d'actualiser la déclaration sur des engagements réciproques en fonction des besoins de consolidation de la paix à long terme du pays. Enfin, les participants ont pris note de la collaboration de la Commission avec d'autres départements importants pour apporter l'optique de consolidation de la paix au débat consacré à la République centrafricaine.

52. Pour renforcer le rôle consultatif de la Commission, des participants ont proposé d'établir des dialogues informels avec divers acteurs, y compris avec les membres de la Commission qui tiennent le Conseil informé, avec les délégations présidant celui-ci en vue notamment de la planification d'activités futures, dont des visites sur le terrain, pour permettre à la Commission de fournir rapidement des conseils, et avec les coordonnateurs et experts politiques avant l'examen par le Conseil de la situation dans les pays concernés pour s'assurer que les objectifs de consolidation de la paix sont incorporés dans les délibérations. Enfin la délégation malaisienne note que

la diversité de la composition de la Commission et la souplesse de sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales pourraient compléter les activités du Conseil au niveau des pays.

53. Les conclusions de l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix doivent être traduites en termes opérationnels pour renforcer les activités et l'efficacité de la Commission, notamment ses relations avec le Conseil de sécurité. La Commission doit continuer à mettre à profit sa composition et ses capacités uniques pour promouvoir les activités de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit.

54. **M. Mminele** (Afrique du Sud) rappelle que l'Afrique du Sud appuie vigoureusement la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix depuis leur création. La maîtrise nationale des activités de consolidation de la paix est cruciale pour la mise en place d'institutions viables, en particulier au lendemain de conflits. Les activités internationales de consolidation de la paix doivent donc faire fond sur les priorités à court, à moyen et à long terme qu'ont définies les pays sortant d'un conflit. Le représentant de l'Afrique du Sud accueille avec satisfaction l'importance accordée dans le rapport de la Commission (PCB/9/OC/L.1) au rôle crucial que le Fonds pour la consolidation de la paix a joué en facilitant les activités visant à remédier aux risques posés par la crise de l'Ébola aux acquis généraux de consolidation de la paix réalisés par les trois pays les plus touchés ainsi que la priorité donnée par la Commission à la collaboration efficace entre les formations pays et les acteurs régionaux, notamment l'Union africaine. Étant donné la vulnérabilité accrue des institutions nationales immédiatement après un conflit, les opérations de maintien de la paix dans les pays sortant d'un conflit doivent porter essentiellement sur le renforcement des capacités et des institutions dans la phase qui suit la conclusion des accords de paix. Enfin le dispositif de consolidation de la paix doit continuer à être amélioré en vue d'en renforcer les effets tangibles sur la vie de ceux qui sont touchés par les conflits.

55. **M. Awad** (Égypte) estime que des mesures concrètes doivent être prises pour améliorer les méthodes de travail de la Commission en vue d'élargir la maîtrise des activités de consolidation de la paix entre les États Membres. Le représentant de l'Égypte fait donc l'éloge des efforts déployés par le Président

sortant pour encourager le partage des plans de travail entre les membres de la Commission, ce qui a considérablement renforcé la coordination au sein du Comité d'organisation, et il demande instamment aux formations pays de présenter des plans de travail assortis de dates pour leurs activités à la dixième session de la Commission. Il souhaite également souligner l'importance de l'évaluation proposée par le nouveau Président pour apprécier la réalisation et la pertinence continue des objectifs définis dans le plan de travail de la Commission, et il propose que les Vice-Présidents jouent un rôle plus important en assurant la mise en œuvre de certaines tâches définies dans le plan de travail. En outre, le Président doit examiner, en collaboration avec les Vice-Présidents et le Président de l'Assemblée générale, l'éventuelle contribution de la Commission au débat thématique de haut niveau qui se tiendra sous peu sur l'Organisation, la paix et la sécurité. Enfin, le concept de « pays inscrits au programme de la Commission » doit être redéfini pour prendre en compte une approche plus souple qui permettra de répondre aux besoins des pays et aux demandes de conseils en dehors du contexte des formations pays. Le nouveau Président doit donc faire fond sur les activités menées par le Président sortant pour donner suite aux préoccupations spécifiques soulevées par des pays, comme cela a été le cas pour la Somalie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en vue de rendre la Commission plus accessible à un plus grand nombre de pays.

56. Les membres de la Commission qui siègent également au Conseil de sécurité ont la responsabilité de s'assurer que celui-ci examine les priorités de consolidation de la paix des pays sortant d'un conflit ; ce processus sera grandement facilité en 2016 du fait que cinq membres non permanents du Conseil, outre les cinq membres permanents, siègent également au Comité d'organisation. La délégation égyptienne apportera sa contribution pour renforcer l'évaluation périodique de la fonction consultative de la Commission auprès du Conseil et elle se félicite de l'utilisation plus efficace des dialogues informels entre la Commission et le Conseil, notamment sur les situations spécifiques à certains pays. Enfin, le Conseil aura beaucoup à gagner des conseils ciblés de la Commission, le cas échéant, concernant les processus politiques en cours dans des pays tels que le Burundi et la Guinée-Bissau ainsi que le retrait de la MINUL au Libéria.

57. **M. Rakhmetullin** (Kazakhstan) estime que la Commission, qui est l'un des principaux organes de l'Organisation qui soutiennent les pays sortant d'un conflit, a un rôle plus important et plus crucial à jouer que jamais. Le Kazakhstan se félicite de la possibilité d'apporter sa contribution aux travaux de l'Organisation, notamment en ce qui concerne les trois piliers fondamentaux de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme, sur lesquels l'Organisation a été fondée, et le représentant du Kazakhstan est déterminé à coopérer avec les autres membres de la Commission pour aider les pays touchés par les conflits non seulement à surmonter leurs défaillances mais également à mettre en œuvre les recommandations de processus historiques tels que l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, l'examen par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Programme 2030 et l'Accord de Paris. En tant que jeune nation, le Kazakhstan a beaucoup appris des travaux d'organisations politiques et de sécurité régionales telles que l'Organisation de la coopération islamique, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, et l'Organisation du Traité de sécurité collective dans les domaines de la diplomatie préventive, le règlement pacifique des différends et la consolidation, la stabilité et le développement. Le représentant du Kazakhstan est prêt à coopérer avec les autres membres du Comité d'organisation pour mettre en œuvre efficacement le mandat de la Commission.

58. **M. Okamura** (Japon) fait observer que les initiatives novatrices présentées à la neuvième session, notamment l'organisation de réunions spéciales consacrées à des pays, ont insufflé une nouvelle vigueur à la Commission, et il est convaincu que celle-ci continuera sur la voie du succès sous la direction du nouveau Président. En décembre 2015, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, que le Japon a présidé à la neuvième session, a présenté un rapport intitulé « Renforcement des institutions : les défis pour le système des Nations Unies » qui contient des enseignements utiles. Le représentant du Japon a bon espoir que le Groupe de travail continuera de faire fond sur ses activités sous la présidence éclairée de la République de Corée.

59. Le Japon, qui siège actuellement au Conseil de sécurité, reconnaît l'importance de la consolidation de la paix pour les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. En Somalie par exemple, les mesures de lutte contre le terrorisme nécessitent la mise en place d'une structure de police et de l'état de droit. En outre, le nouveau Gouvernement somalien a besoin de l'appui de la communauté internationale lorsqu'il cherche à établir son autorité et à montrer à la population qu'il est capable d'assurer la paix. En Guinée, la tenue d'élections pacifiques a démontré qu'il était important que la population reprenne confiance dans les institutions politiques grâce à un dialogue ouvert à tous. Au Burundi, il faut de toute urgence trouver les moyens de prévenir un conflit éventuel. Les élections démocratiques ne sont pas un objectif de la paix mais plutôt le point de départ des activités de la Commission ; le Gouvernement nouvellement élu doit à présent montrer à la population qu'il est capable d'assurer la paix, la justice et l'état de droit et gagner sa confiance en promouvant son bien-être.

60. **M. Lambertini** (Italie) juge important de rappeler que les activités humanitaires et de consolidation de la paix sont étroitement liées du fait que la prévention des conflits et le relèvement après les conflits sont des aspects importants des activités humanitaires. À l'issue de l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, la Commission devra se réorganiser pour renforcer la capacité de l'Organisation dans le domaine de la diplomatie préventive. Une coopération internationale plus grande est de plus en plus nécessaire entre les organismes et organisations des Nations Unies, y compris la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales et régionales, en vue d'une action plus cohérente dans la prévention des conflits.

61. En ce qui concerne les méthodes de travail de la Commission, la délégation italienne souscrit à la proposition de renforcer la clarté des objectifs de la Commission et la prévisibilité de ses activités et elle accueille avec satisfaction le plan de travail proposé pour 2016 qui est examiné à la réunion en cours.

62. La Commission doit chercher d'autres sources de financement pour ses activités, notamment dans le secteur privé et par la coopération Sud-Sud. À cet égard, l'Italie a décidé de reprendre ses contributions au Fonds pour la consolidation de la paix en 2016. Elle est déterminée à participer activement aux travaux de

la Commission et elle envisage également une éventuelle coopération avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en 2016 pour promouvoir le rôle des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs clés dans le maintien de la paix.

63. **M. Morales Lopez** (Colombie) estime que la Commission a accompli des progrès considérables en diversifiant ses méthodes de travail en 2015. Par ailleurs, le débat sur les tendances de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et les menaces dans ce domaine a été particulièrement utile, et la délégation colombienne espère qu'en 2016, la Commission sera en mesure d'aborder certains des problèmes constatés. L'examen du dispositif de consolidation de la paix, le rapport présenté par le groupe consultatif d'experts (A/69/968-S/2015/490) et le projet de résolution en cours de négociation sur l'examen font état d'une vision unifiée et cohérente de la consolidation de la paix, en vertu de laquelle il convient de prêter attention à toutes les phases du conflit. Dans cette perspective, la prévention est cruciale pour éviter tout déclenchement ou reprise des conflits avec tous les coûts humains et économiques qui y sont associés. L'expérience de la Colombie montre qu'une paix durable ne peut être instaurée que par la consolidation de la paix avant, pendant et après un conflit. Pour cette raison, après la conclusion de l'accord de paix final avec les *Forces armées révolutionnaires* de Colombie – Armée populaire, le Gouvernement colombien a continué d'œuvrer sans relâche pour une paix stable et durable. L'adoption de la résolution 2261 (2016) du Conseil de sécurité, qui met en place une mission politique à la demande du Gouvernement colombien, montre la confiance que la Colombie place dans la communauté internationale et l'Organisation et reflète également l'attachement de l'Organisation au règlement pacifique des différends par des solutions conformes aux processus nationaux et aux réalités sur le terrain. La délégation colombienne espère que la Colombie pourra, grâce à ses succès dans l'instauration de la paix, apporter des enseignements qui seront utiles à d'autres pays menant des activités de consolidation de la paix. La délégation colombienne appuie le plan de travail pour 2016 et est prête à participer activement aux travaux de la Commission.

64. Les mandats de consolidation de la paix doivent être accompagnés d'un financement prévisible et viable. Étant donné qu'il est difficile aux mécanismes internationaux de garantir un soutien financier

approprié et durable, les États Membres doivent s'engager fermement à trouver de nouvelles sources de financement et à renforcer les ressources existantes, notamment celles du Fonds pour la consolidation de la paix. Par ailleurs, les partenariats avec les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales doivent être également renforcés. Enfin l'approche de la Commission doit être conforme au Programme 2030 dont la nature intégrée implique que tous les objectifs de développement durable ont la même importance. Un processus de consolidation de la paix couronné de succès, reposant sur la maîtrise nationale et le renforcement des capacités nationales, est la première étape dans la cessation des conflits et l'édification de sociétés plus équitables et prospères.

65. **M. Poveda Brito** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la délégation vénézuélienne prend note du rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session et qu'elle est prête à participer à la mise en œuvre du plan de travail pour 2016. Lorsque le Venezuela présidera le Conseil de sécurité en février 2016, la délégation vénézuélienne organisera un débat ouvert sur le thème « Consolidation de la paix après les conflits : examen du dispositif de consolidation de la paix » dans le cadre de l'examen de la consolidation de la paix qui est en cours au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Le débat portera sur la façon dont le Conseil de sécurité, et l'Organisation dans son ensemble, aborde la consolidation de la paix, qui est un moyen important d'instaurer un monde sûr et pacifique.

66. **M. Kazi** (Bangladesh) fait observer que sa délégation constate avec satisfaction la clarté de la vision qui est évidente dans la lettre d'intention du nouveau Président. Bien que cette lettre ne mentionne pas directement la nécessité d'un changement de mentalité dans la consolidation de la paix, comme l'a mentionné dans son rapport le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, elle laisse entendre implicitement que de telles activités seront menées. La délégation bangladaise attend avec intérêt de nouvelles réflexions à cet égard par le Comité d'organisation.

67. Si la lettre d'intention mentionne la nécessité de mesures qui permettront d'examiner les méthodes de travail de la Commission et son règlement intérieur, le plan de travail n'évoque pas le règlement intérieur. Il semble probable cependant que le projet de résolution

sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies recommandera le réexamen du règlement intérieur, étant donné en particulier le souhait d'élargir le mandat de la Commission aux pays qui ne sont pas actuellement inscrits à son programme. La question du règlement intérieur sera également importante pour examiner l'articulation entre le Comité d'organisation et les activités spécifiques aux pays. Bien que les résolutions établissant la Commission de consolidation de la paix contiennent peu de détails sur les mécanismes concernant les réunions consacrées aux pays, les formations pays mènent à présent des activités très utiles; il est cependant important d'assurer des relations fluides entre leurs activités et celles du Comité d'organisation.

68. La délégation bangladaise accueille avec satisfaction l'intention du Président d'établir des synergies avec les autres organes principaux de l'Organisation. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et le projet de résolution associé actuellement en cours de négociation donnent l'occasion de renforcer la pertinence et la visibilité de la Commission dans le contexte des activités du Conseil. Il appartient à la Commission de saisir cette occasion de fournir des conseils ciblés que le Conseil de sécurité trouvera utiles pour ses travaux. Enfin, la délégation bangladaise estime qu'il est utile de continuer l'évaluation périodique des fonctions consultatives de la Commission auprès du Conseil de sécurité, et elle accueille favorablement le souhait de la délégation égyptienne d'améliorer cet exercice.

69. **M. Heen** (Nigéria) fait observer que la délégation nigériane pense le plus grand bien de l'approche dynamique et active adoptée sous la présidence de la Suède et elle espère que la Commission continuera à travailler avec une souplesse accrue au cours de l'année. La délégation nigériane accueille également avec satisfaction la lettre d'intention distribuée par le nouveau Président, en particulier l'importance qu'il accorde à la nécessité de renforcer la consolidation de la paix au niveau régional, et elle attend avec intérêt l'établissement de partenariats solides entre la Commission et les organisations régionales telles que l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union européenne. Le Nigéria a toujours été à la pointe de la paix et la sécurité non seulement au niveau mondial mais également dans les activités régionales et sous-

régionales et il continuera de participer aux activités régionales de la Commission, en particulier en Guinée-Bissau. Un envoyé spécial nommé par le Président nigérian à l'issue des élections en Guinée-Bissau collabore en permanence avec la direction de ce pays pour s'assurer qu'il continue à aller de l'avant.

70. La maîtrise nationale des activités de consolidation de la paix doit être encouragée, l'accent étant mis en particulier sur des domaines tels que la promotion de la réforme du secteur de la sécurité, l'appui au dialogue national, la promotion de la réconciliation communautaire, le renforcement de l'autonomisation des femmes et le règlement du problème du chômage des jeunes.

71. **M. Grout Smith** (Royaume-Uni) note que la délégation du Royaume-Uni accueille avec satisfaction la souplesse dont la Commission a fait preuve, sous la présidence de la délégation suédoise, en ce qui concerne le Comité d'organisation et la formulation des formations pays ainsi que la façon dont la Commission a informé le Conseil de sécurité et contribué à l'examen du dispositif de consolidation de la paix. La délégation du Royaume-Uni accueille avec satisfaction la vision décrite dans la lettre d'intention du nouveau Président et elle s'associe à son appel en faveur de ressources accrues pour la consolidation de la paix. Le représentant du Royaume-Uni encourage tous les États Membres à apporter des contributions volontaires au Fonds pour la consolidation de la paix, qui est l'un des éléments les plus efficaces du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Ceci dit, il est également important de s'assurer que les ressources et programmes existants seront mieux utilisés pour promouvoir la paix. La Commission a un rôle crucial à jouer en réunissant les organismes des Nations Unies, les États Membres, la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres acteurs pour s'assurer que toutes les ressources sont consacrées au maintien de la paix.

72. L'année 2016 sera décisive pour la Commission. Un thème important du Sommet mondial sur l'action humanitaire sera la nécessité de réduire le niveau des besoins humanitaires, ce qui implique une priorité plus grande accordée à la prévention et la réduction des conflits. Par ailleurs, la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants examinera les moyens de réduire certains des facteurs causant les flux de réfugiés et de migrants, autre tâche importante pour la Commission.

73. **M^{me} Amadeo** (États-Unis d'Amérique) souligne qu'il est important de permettre aux pays inscrits au programme de la Commission de faire connaître leurs points de vue sur ses objectifs et activités et de proposer des ajustements compte tenu de leurs besoins et de leurs priorités. La délégation des États-Unis souscrit aux les priorités définies brièvement par le nouveau Président et l'encourage à assurer la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix en vue de renforcer l'efficacité des activités de consolidation de la paix des Nations Unies dans les États au lendemain des conflits. De même, les activités de la Commission doivent promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier l'objectif 16.

74. **M. Sheikh** (Inde) se félicite de la conclusion satisfaisante de la première phase de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, des *interventions* face à l'épidémie d'Ebola et des activités menées au niveau des pays sous la direction du Président sortant. La consolidation de la paix, qui est un lien crucial entre le maintien de la paix et une paix durable, est essentielle pour reconstruire les institutions et les infrastructures dans les pays déchirés par la guerre civile en vue d'éviter la reprise des conflits. Si les conseils externes sont nécessaires au processus, ils ne doivent pas être offerts au détriment du programme national. Les gouvernements nationaux sont responsables au premier chef de la définition des priorités et stratégies de consolidation de la paix pour pouvoir assurer leur maîtrise des processus.

75. La Commission a déployé des efforts importants pour incorporer la consolidation de la paix dans les pays au lendemain des conflits. Bien que le Conseil de sécurité accorde une attention accrue à la consolidation de la paix ces dernières années, le renforcement de sa participation est crucial pour assurer une paix durable dans les pays auxquels la Commission apporte son assistance. Les initiatives de consolidation de la paix ont davantage de chances d'être couronnées de succès lorsqu'elles s'inscrivent dans un processus plus large de paix. La communauté internationale doit donc fournir des ressources prévisibles sur une période de temps prolongée.

76. **Le Président** annonce que les représentants du Libéria, du Burundi et de la Sierra Leone ont demandé à participer au débat sur la question à l'examen.

77. *Sur l'invitation du Président, M. Patten (Libéria), M. Shingiro (Burundi) et M. Koroma (Sierra Leone) prennent place à la table du Comité.*

78. **M. Patten** (Libéria) est reconnaissant des activités menées par la Commission au cours de l'année écoulée pour aider le Libéria à se relever après l'épidémie d'Ebola. Il salue également les efforts déployés par le Président sortant pour faciliter des échanges de vues sur les relations de la Commission avec les organisations régionales. La participation du Gouvernement libérien à la formation Libéria a été utile et il faut espérer que la déclaration révisée sur des engagements réciproques, élaborée à l'issue de la récente mission technique au Libéria, sera adoptée sous peu. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont été le fondement des activités de la Commission au Libéria en 2015. Le représentant du Libéria attend avec intérêt une collaboration renforcée et des progrès continus dans l'avenir.

79. **M. Shingiro** (Burundi) se félicite l'élection du nouveau Président qui, en tant que représentant du Kenya, pays voisin, connaît bien la situation du Burundi et de la région. Il constate également avec satisfaction l'importance accordée par le Président sortant à l'ouverture, à la maîtrise nationale, à la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et à des méthodes de travail souples.

80. Les tensions au Burundi ne peuvent être résolues que par des moyens politiques du fait que d'autres méthodes risquent de donner des résultats indésirables. Le Burundi a appuyé les efforts de médiation de l'Ouganda et les bons offices du Conseiller spécial pour la prévention des conflits, qui a été nommé par le Secrétaire général. La visite effectuée récemment au Burundi par des membres du Conseil de sécurité a été cruciale car elle leur a permis de se rendre compte par eux-mêmes de la situation sur le terrain, qui est souvent présentée de façon inexacte par les médias. Le représentant du Burundi demande donc que des visites soient effectuées plus fréquemment par les formations pays et leurs présidents. À cet égard, le Burundi n'épargnera aucun effort pour que le Président de la formation Burundi puisse s'entretenir avec les partenaires de consolidation de la paix lors de sa prochaine visite.

81. **M. Koroma** (Sierra Leone) dit que la délégation sierra-léonaise souscrit à l'objectif du nouveau

Président de renforcer les capacités de la Commission pour mobiliser des ressources en vue d'interventions préventives en coopérant avec les organisations régionales, la société civile et d'autres acteurs non étatiques. Il se félicite également de la volonté du Canada de coopérer étroitement avec le Gouvernement sierra-léonais pour mettre en œuvre le programme de priorités nationales, fondé sur le programme pour la prospérité de la Sierra Leone, et il attend avec intérêt la prochaine visite du Président de la formation.

82. La Sierra Leone n'a pas connu de menaces importantes à la paix et à la sécurité au cours des deux décennies suivant la fin de la guerre civile. Il faut espérer que le pays continuera sur cette trajectoire en tirant les enseignements de l'expérience de la guerre, étant entendu que la paix est une condition préalable pour attirer les partenaires de développement et les investisseurs dans le pays. Bien que des progrès aient été accomplis dans le domaine de la gouvernance, le Gouvernement sierra-léonais continue d'accorder une grande importance à la réduction des risques de reprise du conflit. Plus particulièrement, il examine les questions du chômage et de l'éducation des jeunes pour mettre à profit le potentiel de la population croissante des jeunes qui sont particulièrement vulnérables au recrutement par les groupes terroristes. Le Gouvernement sierra-léonais s'attache également à éliminer la pauvreté en s'assurant que les ressources nationales sont réparties équitablement dans la population. Il continue également de promouvoir la liberté d'expression des groupes politiques dissidents, y compris dans les médias, pour éviter qu'ils ne recourent à des comportements violents ou immoraux. Le représentant de la Sierra Leone espère que les élections de 2018 se dérouleront dans des conditions aussi favorables que les trois élections précédentes qui ont été considérées comme libres et équitables par la communauté internationale. À cet égard, le recensement de la population a été achevé avec succès et le comité électoral national a élaboré une feuille de route, en consultation avec toutes les parties prenantes intéressées. De même, le comité d'examen constitutionnel du pays coopère étroitement avec toutes les parties prenantes, y compris les organisations politiques.

83. **M^{me} Wang Dan** (Chine) réaffirme l'appui de la délégation chinoise aux travaux de la Commission, en particulier dans les domaines de la coopération sous-

régionale, du relèvement après l'épidémie d'Ebola et des questions concernant les femmes et les jeunes.

84. **M. van de Beek** (Observateur de l'Union européenne) accueille avec satisfaction l'approche souple adoptée par le Président sortant dans l'élaboration de la stratégie de prise en compte systématique de l'impératif d'égalité des sexes et dans le renforcement du plan de travail. Il se félicite également de l'importance accordée par le nouveau Président à la nécessité de traduire en termes opérationnels les conclusions de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et d'assurer un financement prévisible pour la consolidation de la paix grâce à de nouveaux partenariats. L'Union européenne a financé conjointement plusieurs projets de la Commission en apportant des contributions au Fonds pour la consolidation de la paix et elle continuera dans cette voie à l'avenir.

La séance est levée à 12 h 40.